

Atelier de mise en place d'une coalition nationale porteuse de plaidoyer et d'identification d'initiatives de plaidoyer en lien avec la transparence dans la gouvernance des pêches et la gestion des petits pélagiques

ADEPA, appuyé par le PRCM avec un financement de la MAVa, a organisé du 02 au 04/5/2019 à Nouakchott (Mauritanie) un atelier de mise en place d'une coalition nationale porteuse de plaidoyer et d'identification d'initiatives de plaidoyer en lien avec la transparence dans la gouvernance des pêches et la gestion des petits pélagiques notamment. Cet atelier a été tenu en collaboration avec le comité de cogestion des pêches de Nouakchott regroupant presque toutes les Organisations nationales de la pêche mauritaniennes élargies à d'autres institutions concernées par la gestion des petits pélagiques. L'appui de la FNP et M2000 a été déterminant.



Cet atelier dont l'évaluation participative finale a fait état de sa réussite totale a débouché sur la mise en place d'une coalition nationale chargée de porter un plaidoyer en lien avec la transparence dans la gestion des petits pélagiques et la coproduction d'un plan d'action de plaidoyer sur la transparence dans la gestion des petits pélagiques.



Ce plan est bâti sur la base d'un objectif de plaidoyer et d'une solution prioritaire qui sont formulés comme suit :

Le problème central issu du diagnostic participatif de la transparence dans la gouvernance des pêches et de la gestion des petits pélagiques notamment est « l'attribution des quotas des petits pélagiques d'une façon unilatérale par l'Etat, sans participation des professionnels de la pêche et autres acteurs concernés qui n'obéit pas aux principes de transparence. Ils déplorent également leurs difficultés d'accès aux informations relatives à ces quotas qui souffrent de déficit de suivi et d'évaluation. Les professionnels de la pêche soutiennent qu'ils sont exclus de la gestion des quotas alors qu'ils constituent les principaux usagers des ressources halieutiques ». Pour faire face à cette situation, la solution sur laquelle porte le plan de plaidoyer est « la création d'une commission nationale de gestion des quotas des petits pélagiques avec une participation active des professionnels de la pêche ; ce qui contribuera à améliorer la transparence dans la gestion des quotas. Les professionnels de la pêche pourront ainsi donner leurs avis sur la répartition et l'attribution des quotas ainsi que leur suivi et leur évaluation ».

